



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



PV JURY D'APPEL N° 01 EN DATE DU 23.10.2013

Étaient présents: BENZERDJEB .A. – NEHILA .A. – BENARBIA .M.

Ordre du jour :

↳ APPEL.

↳ Clémence

AFFAIRE N°01 : clémence: G.C.A.T.

- ☞ Vu la lettre de clémence du club G.C.Ain Tedles concernant la suspension du joueur : ABBASSA .M Lic/N°327 saison 2012-2013.
- ☞ Vu le paiement de la sanction financière.
- ☞ Après étude du dossier du Joueur ABBASSA .M Lic/N°327 .
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Appel recevable dans la forme et dans le fond.
- Levée de suspension joueur ABBASSA .M Lic/N°327 du club G.C.A.T

AFFAIRE N°02 : appel: El Hikma OUED RHIOU

- ☞ Vu la lettre d'appel du club EL HIKMA Oued Rhiou concernant la suspension du MANAGER : BELABBASI .S. du club W.R.B.D.
- ☞ Vu le paiement de la sanction financière.
- ☞ Après étude du dossier du MANAGER : BELABBASI .S.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Appel recevable dans la forme et dans le fond.
- Il est infligé une suspension de SEIZ (16) matchs sursis à l'entraîneur Monsieur BELABBASI .S. du club EL HIKMA Oued Rhiou

Secrétaire de séance
BENARBIA .M.

LE PRÉSIDENT DU JURY D'APPEL
BENZERDJEB .A.